

Aux origines de la « question kurde »

Jordi Tejel

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/anatoli/604>

DOI : 10.4000/anatoli.604

ISSN : 2498-0730

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2017

Pagination : 59-73

ISBN : 978-2-271-11659-8

ISSN : 2111-4064

Référence électronique

Jordi Tejel, « Aux origines de la « question kurde » », *Anatoli* [En ligne], 8 | 2017, mis en ligne le 22 mars 2018, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anatoli/604> ; DOI : 10.4000/anatoli.604

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Aux origines de la « question kurde »

Jordi Tejel

- 1 Jamais plus qu'en 1920 les Kurdes n'ont été sur le point d'obtenir un État. Trois ans plus tard, cette perspective s'est envolée. Comment expliquer cette issue, alors que le principe des nationalités s'impose et que le Proche-Orient ottoman est l'objet d'un découpage en mandats appelés à devenir de nouveaux États ? Comment comprendre l'échec des élites nationalistes kurdes alors que le contexte international, marqué par le démembrement de l'Empire ottoman et la recherche d'alliés locaux de la part des puissances occidentales, semble être si favorable¹ ?
- 2 Si les élites nationalistes kurdes tendent encore aujourd'hui à faire porter l'entière responsabilité de cette occasion manquée sur les puissances européennes et leurs promesses non tenues, la réalité est bien plus complexe². La prise en considération de facteurs à la fois externes (intérêts divergents des puissances occidentales, victoires militaires des rebelles turcs) et internes (divisions au sein des comités kurdes), ainsi que des trajectoires historiques antérieures (génocide arménien, scissions tribales et religieuses propres à la société kurde) permet de reconstituer les origines de la « question kurde ».

Les Kurdes à l'heure des Empires

- 3 Les Kurdes constituent « un groupe » – avec sa pluralité religieuse, sociale et linguistique interne³ – reconnu, avec une certaine certitude, depuis les débuts de l'historiographie arabe (IX^e-X^e siècle). En effet, les sources persanes et arabes médiévales signalent que les principaux groupes kurdes étaient éparpillés entre l'Iran et la Haute Mésopotamie, d'Est en Ouest, et entre la Géorgie et la région iranienne du Khuzistan, du Nord au Sud. S'ils partagent ces vastes territoires avec d'autres populations – Turcs, Arabes, Persans, Arméniens – au cours des siècles, il n'en reste pas moins que la référence à la « terre des Kurdes » (*ard al-akrâd*) ou « Kurdistan » est de plus en plus banalisée aussi bien sur les cartes géographiques de la région que dans les textes anciens et, plus tardivement, dans

les sources ottomanes. Ainsi, au XII^e siècle, l'empereur seldjoukide Sanjar (1084-1157) sanctionne le rôle émergent des Kurdes au sein de son royaume en créant une région administrative appelée « Kurdistan ».

- 4 On voit alors se constituer des émirats à la tête desquels se trouvent des dynasties kurdes, qui laisseront dans l'histoire des noms illustres, tel que celui de Saladin⁴. En 1514, les luttes territoriales entre Ottomans et Safavides poussent les premiers à établir une alliance politico-militaire avec seize émirats kurdes. En contrepartie de l'aide militaire qu'ils perçoivent, les Ottomans reconnaissent la légitimité des dynasties kurdes et l'autonomie, limitée, des territoires qu'ils contrôlent. Du point de vue socio-économique, le Kurdistan se situe aussi dans un « entre-deux », tant les mondes rural et urbain sont fortement imbriqués. Dans les plaines, l'agriculture est la source principale de richesse des populations sédentaires (tribales et non tribales), en contact parfois avec des Arméniens au nord et des Arabes au sud. Dans les montagnes, l'élevage est pendant des siècles la première activité. Mais, les tribus kurdes (nomades et semi-nomades vivent en symbiose avec des villes florissantes comme Mossoul⁵.
- 5 Sous l'Empire ottoman, l'identité kurde ou plutôt les identités kurdes ne sont pas directement menacées. Certes, Istanbul réprime durement les princes kurdes rebelles et les révoltes dirigées par les cheikhs soufis. Mais cela ne manifeste aucune volonté de supprimer les Kurdes en tant que « groupe » ethnique. Pour le Sultan, il s'agit d'étouffer toute velléité irrédentiste comme toute émergence d'une autorité rivale face au pouvoir central⁶.
- 6 Ainsi, peu à peu, toutes les principautés kurdes sont éliminées par le Sultan au cours du XIX^e siècle, tandis que la plupart des notables kurdes sont alors exilés dans d'autres provinces de l'Empire ou à l'étranger⁷. La dernière grande campagne de « conquête intérieure » du Kurdistan renverse Bedir Khan bey en 1847.
- 7 Le vide de pouvoir laissé par les dynasties kurdes déchues provoque cependant le chaos à la fin du XIX^e siècle, ce qui conduit le Sultan à s'appuyer à nouveau sur de larges confédérations tribales kurdes – comme les Milli d'Ibrahim Pacha –, mais en échange de la fidélité à son égard. C'est dans cette optique que le Sultan Abdülhamid II crée les régiments *hamidiye* – régiments tribaux de cavalerie légère – auxquels il accorde un statut privilégié (armement, exonération de l'impôt, quasi-immunité judiciaire). Les régiments *hamidiye*, en retour, doivent protéger l'Empire des dangers extérieurs (influence russe sur la frontière nord-orientale de l'Empire) et intérieurs (nationalistes arméniens)⁸.
- 8 De leur côté, les vieilles familles de notables du Kurdistan restent proches du pouvoir. Les intellectuels qui en sont issus occupent des postes de cadres dans l'administration ottomane. Déracinés du Kurdistan depuis quelques décennies, ils sont plus proches des élites de la capitale que du reste de la population kurde habitant dans la périphérie de l'empire. Si bien que, en dépit de leurs débats autour du principe d'autonomie, ils restent massivement attachés au cadre politique et social ottoman⁹. Par ailleurs, divers intellectuels kurdes voguent entre les milieux proches du comité d'Union et Progrès (Ziya Gökalp, Ismail Hakki Babazande), des libéraux ottomans (Chérif Pacha), des islamistes (Said Nursi et Ahmed Naim Babazande) et des associations kurdistes, défendant des positions parfois ambiguës et contradictoires.
- 9 Le premier cercle kurdiste se constitue autour du journal *Kurdistan* (1898) et de la famille Bedir Khan. Ce journal bilingue (kurde-ottoman), édité au Caire par Midhat Bedir Khan,

défend l'opposition jeune-turque contre le despotisme du sultan en même temps qu'il prône l'éveil des Kurdes face aux défis posés par la modernité¹⁰.

- 10 Après la révolution jeune-turque de 1908 qui voit arriver au pouvoir le comité Union et Progrès, quelques notables kurdes fondent le Kürt Teavün ve Terakki Cemiyeti (« Comité d'entraide et de progrès kurde ») et se dotent d'un organe de presse. Les objectifs de l'association sont modérés : appuyer le mouvement constitutionnel, garantir le progrès et l'instruction des Kurdes d'Istanbul, consolider les bonnes relations avec les autres peuples ottomans et, enfin, faire tous les efforts possibles pour sauver l'Empire ottoman¹¹.
- 11 D'une manière générale, durant la période « unioniste » (1908-1918), les intellectuels, notables, chefs tribaux et religieux kurdes d'avant-guerre restent encore attachés à l'idéal d'une unité ottomane garantie par l'institution du califat. Cette fidélité portée au cadre ottoman par les autres nationalités de l'empire peut s'expliquer aisément. Elle tient d'abord à un motif religieux : les Kurdes, musulmans sunnites pour la plupart, appartiennent à la « communauté dominante » (*millet-i hâkime*), au même titre que le sultan-calife, ainsi que la majorité des Turcs et des Arabes et à la différence des chrétiens et des Juifs.
- 12 Ces derniers, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, étaient reconnus comme « gens du Livre » – ayant eu donc la révélation divine. Mais ces groupes « protégés » (*dhimmi*) étaient aussi assujettis. Tout change avec les réformes administratives et politiques libérales connues sous le nom des Tanzîmat (« réorganisation », 1839-1876). Dans la perspective de moderniser l'empire afin d'en assurer la survie, ces réformes introduisent des transformations qui remettent en question les rapports de domination séculiers entre les communautés¹². D'une part, elles visent, sur le modèle occidental, à affirmer l'égalité des individus devant la loi, sans distinction de langue ni de religion. D'autre part, elles reconnaissent des droits collectifs aux *millet* non-musulmans, s'exprimant dans une langue particulière – l'arménien, le grec, l'araméen... –, renforçant ainsi leur sentiment d'être des « groupes » à part.
- 13 Ces réformes ne sont guère appréciées par les élites musulmanes sunnites dont les Kurdes font partie. Les choses s'aggravent encore avec l'ingérence croissante des puissances européennes à la périphérie de l'empire qui envenime les relations « de proximité » entre les Arméniens et les Kurdes dans l'Anatolie orientale. La « Question d'Orient¹³ », qui se trouve en partie à l'origine des Tanzîmat du XIX^e siècle, est, en bordure de l'empire, une « question arméno-kurde », une question agraire¹⁴.
- 14 Le code foncier de 1858 établissait la propriété individuelle sur la base de *tapu* (actes de propriété) imposables et transmissibles. Le code manquait pourtant des dispositions à l'égard des agriculteurs travaillant les terres des grands propriétaires. Or, la fin des principautés kurdes permit à une série de notables urbains et chefs tribaux de s'approprier indûment un grand nombre de terres, aux dépens des paysans et petits propriétaires arméniens.
- 15 Face aux revendications arméniennes et aux pressions étrangères exprimées lors du Congrès de Berlin de 1878, des Kurdes saisissent les occasions qui se présentent pour « résoudre » la question à leur avantage. Durant l'automne 1895, les *hamidiye* kurdes participent à d'amples massacres anti-arméniens dans les régions arméno-kurdes. En 1915, à nouveau, alors qu'Istanbul est entré en guerre au côté de l'Allemagne, des chefs tribaux et notables kurdes s'allient aux autorités ottomanes, sous la bannière du

« panislamisme », pour mener à bien la déportation et le génocide des Arméniens. C'en est fini de la cohabitation de ces deux peuples dans les provinces orientales de l'empire.

De l'ottomanisme au nationalisme à l'« occidentale »

- 16 Parallèlement, cependant, les rapports entre l'État et les autres groupes ethniques, y compris les Kurdes, évoluent aussi. L'identité ottomane mise en avant par les réformateurs du XIX^e siècle, progressivement abandonnée en faveur du « panislamisme » sous Abdülhamid, laisse place à une idéologie « turquiste » sous l'influence des Jeunes-Turcs. Le nationalisme gagne du terrain parmi les dirigeants unionistes avant d'entraîner, au début du XX^e siècle, les élites arabes, albanaises et kurdes.
- 17 En 1913, le médecin et intellectuel d'origine kurde Abdullah Cevdet s'écrit : « Nous sommes dans une période de détermination et de reconnaissance des nationalités¹⁵. » Il exprime ainsi l'éveil des nationalismes parmi toutes les communautés ottomanes, y compris musulmanes. En ce sens, l'intelligentsia kurde participe également à la vie publique de la capitale ottomane, par de nouveaux moyens : la presse, les associations et les partis politiques.
- 18 Le noyau du kurdisme sous l'Empire ottoman est représenté par deux groupes : l'un sous la coupole de Seyyid Abdulkadir (1851-1925) de Shemdinan et l'autre autour d'Emin Ali Bedir Khan (1851-1926) du Botan. Les élites kurdes d'Istanbul, à l'instar de ses consoeurs, aspirent à l'occidentalisation des sociétés qui constituent l'Empire ottoman afin d'assurer leur survie dans l'ère de la modernité. Les intellectuels ottomans des diverses ethnies s'interrogent, dans les diverses publications de la capitale, sur le niveau de « progrès » de leurs communautés en prenant comme modèle les sociétés occidentales. De la sorte, ils envisagent de signaler les transformations sociales nécessaires (politiques, économiques, culturelles) en vue d'atteindre le développement des puissances occidentales. C'est dans ce contexte général que les élites kurdes s'intéressent, par exemple, à la situation des femmes occidentales et qu'elles comparent le statut des femmes européennes à celui des femmes kurdes. Qui plus est, la situation de la « femme kurde » s'érige ainsi en un test de « capacité » des Kurdes à vivre parmi les autres nations : « La situation de la femme dans une nation est le miroir de son niveau de progrès. Le niveau de progrès des peuples et des nations est toujours proportionnel à la position des femmes¹⁶. »
- 19 En 1912 est légalisée la société kurde secrète Hêvî (« Espoir »), considérée comme la première organisation kurde centralisée et structurée. Elle publie un hebdomadaire bilingue turc-kurde, *Rojî Kurd* (« Le Jour kurde »), rebaptisé en 1914 *Hetawê Kurd* (« Le Soleil kurde »). À l'instar des Jeunes-Turcs, les dirigeants de Hêvî, pour la plupart des étudiants, aspirent à conduire le peuple kurde vers le progrès, la science et la civilisation. Pas de revendications indépendantistes encore : la solution proposée à la question kurde est alors le confédéralisme au sein de l'Empire ottoman. Bien que Hêvî réussisse à s'implanter dans les principales villes kurdes telles Diyarbekir et Erzurum, les activités prometteuses de l'organisation sont interrompues par la mobilisation de ses dirigeants lors de la Grande Guerre¹⁷.
- 20 En octobre 1918, l'armistice de Moudros, signé entre les Alliés et les Ottomans défaits marque le réveil de l'activité kurde, cette fois à Istanbul. Un activisme qui se colore d'une dimension nationaliste, avec la fondation du Comité pour le relèvement du Kurdistan (Kürdistan Teali Cemiyeti ou KTC), le 17 décembre 1918. On y retrouve des intellectuels

qui étaient déjà présents dans les anciennes organisations kurdes. Son programme se fonde sur le principe wilsonien d'autodétermination pour les nations « dominées¹⁸ ». Il publie le journal *Jîn* (« La vie ») en édition bilingue (kurde-turc), où s'élabore le nationalisme kurde moderne. Devant la possibilité d'accéder à un État ou du moins à une autonomie, les Kurdes se voient confrontés à des questions essentielles auxquelles il faut apporter des réponses très rapidement : qui sont les Kurdes ? Combien sont-ils ? Quelles sont les « frontières » du Kurdistan ? Quels sont les critères qui déterminent l'identité kurde (langue, religion, appartenance tribale)¹⁹ ?

- 21 En 1918, tandis que les provinces arabes de l'empire sont occupées par les Alliés, la majeure partie du Kurdistan turc reste formellement sous administration ottomane. Le mouvement kurde naissant se retrouve dépourvu de soutiens extérieurs contrairement à la dynastie hachémite arabe et au mouvement sioniste, par exemple, qui peuvent, eux s'appuyer sur les Britanniques²⁰.

Le jeu des puissances européennes

- 22 Avec la Première Guerre mondiale, les puissances de l'Entente, Grande-Bretagne, France, Russie, ont laissé entrevoir leurs intérêts dans la région moyen-orientale. Pour la Russie, la guerre est la meilleure manière de réaliser ses ambitions, notamment l'accès maritime à la Méditerranée via la mer Noire par le contrôle des détroits du Bosphore et des Dardanelles. La Grande-Bretagne remet, elle, en question sa doctrine qui visait à maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman, telle qu'elles avaient été définies au lendemain de la guerre en Égypte en 1882. Quant à la France, sous le couvert de protéger les chrétiens orientaux, elle n'a jamais caché ses aspirations de prépondérance au Levant.
- 23 Après maintes négociations, la France et la Grande-Bretagne (avec l'aval de la Russie et de l'Italie) signent un accord de principe, dénommé Sykes-Picot. Les provinces à majorité ou avec une forte présence kurde sont divisées de la manière suivante : le Nord-Est anatolien doit tomber sous l'administration directe russe ; le Sud-Est anatolien sous l'administration directe française ; enfin, le vilayet (province ottomane) de Mossoul est scindé en deux zones sous gestion économique respectivement française (Rowanduz et Erbil) et britannique (Kirkouk et Souleimaniye).
- 24 Le retrait de la Russie du conflit mondial après l'armistice de Brest-Litovsk en décembre 1917 change la donne. D'autant que, depuis avril 1917, les États-Unis sont aussi entrés dans le jeu. La Russie révolutionnaire dénonce tous les accords secrets passés pendant le conflit armé, ce qui conduit les Britanniques à réexaminer la politique alliée vis-à-vis des Ottomans. Le 8 janvier 1918, le président des États-Unis Woodrow Wilson énonce devant le Congrès un programme en « Quatorze Points ». Le point 12 concerne les nationalités sous l'autorité ottomane. Il stipule : « *La portion turque du présent Empire ottoman devrait assurer une souveraineté sûre, mais les autres nationalités qui sont maintenant sous l'autorité turque devraient se voir assurées une incontestable sécurité de vie et une opportunité [...] absolue de développement*²¹. »
- 25 Il est important de souligner que la notion d'autodétermination fait son apparition dans le discours du président américain en réponse, du moins en partie, au défi posé par la Russie révolutionnaire. En effet, dans son « décret sur la Paix » de 1917, Lénine met en avant l'existence d'un « droit universel » à la sécession. Dès lors, il serait abusif

d'attribuer au seul président américain la paternité intellectuelle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De même, il convient de rappeler que la politique de la Société des Nations (SDN) à cet égard sera restrictive puisqu'elle vise à garantir *certaines* droits à *certaines* nationalités. Autrement dit, il ne s'agit nullement de mettre en œuvre le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

- 26 Si les principes wilsoniens de 1918 sont accueillis avec satisfaction dans les milieux nationalistes kurdes, ils sont fortement contrecarrés par les intérêts géostratégiques de la Grande-Bretagne et de la France dans la région. Le gouvernement britannique, obéissant aux milieux pétroliers proches de la Turkish Petroleum Company (TPC) – avec un capital majoritairement anglais en dépit du nom –, décide d'occuper le vilayet de Mossoul, censé être riche en pétrole, avant que la capitulation du gouvernement ottoman devienne effective. Mise devant le fait accompli, la France cède le Nord-Irakien aux Britanniques, obtenant en contrepartie la promesse d'une participation française dans la TPC²².
- 27 La création d'un État kurde, sous influence britannique, n'est pas pour autant complètement écartée par les agents du Foreign Office détachés dans la région. En réalité, la politique britannique vis-à-vis des Kurdes n'est pas univoque. Ainsi, ils mettent en place entre 1918 et 1923 deux systèmes parallèles au nord irakien. Le premier est le "Southern Kurdistan" – avec la ville de Souleimaniye comme capitale –, administré par les Kurdes eux-mêmes sous la supervision de conseillers britanniques. Le second est celui du contrôle direct de la puissance mandataire touchant le reste des régions kurdes : du djébel Sinjar, à l'Ouest, au Grand Zab, à l'Est²³. La France, malgré ses réticences initiales, notamment son souci de contrebalancer le rôle des Britanniques, finit par approuver la création d'un État kurde dans une zone sur laquelle l'accord Sykes-Picot a reconnu sa souveraineté²⁴.

Le poids de la « question arménienne »

- 28 Lorsque les Alliés occupent Istanbul, le 12 novembre 1918, le Comité pour le relèvement du Kurdistan (KTC) entre en contact avec les Français et les Britanniques afin de défendre les aspirations de la « nation kurde ». Ses intentions ne sont toutefois pas forcément claires. La question de l'indépendance du Kurdistan suscite des débats houleux au sein de l'association. Les partisans de l'indépendance totale, réunis autour d'Emin Ali Bedir Khan, affrontent ceux qui, sous la houlette de Seyyid Abdulkadir, préconisent l'autonomie dans le cadre du nouvel État turc-ottoman. Ces derniers justifient leur position par les liens religieux des Kurdes avec les Turcs, garantis par l'institution du califat. En même temps, ils s'opposent violemment à la création d'un État arménien prévu par les négociations de paix à Paris.
- 29 Prenant tout le monde de court, le général Chérif Pacha, représentant du KTC, signe en 1919 un accord avec l'Arménien Boghos Noubar Pacha, prévoyant la création d'une Arménie et d'un Kurdistan indépendants. Alors que les délégations arménienne et kurde avaient présenté au préalable des revendications sur la totalité des provinces orientales de la Turquie actuelle, elles acceptent finalement l'une et l'autre un compromis sous la pression des Européens. En particulier, Chérif Pacha espère qu'en consentant des « pertes » territoriales au bénéfice des Arméniens les chancelleries occidentales arménophiles – telle la France – accepteront le principe de la création d'un État kurde.

- 30 Cet accord est confirmé par le traité de Sèvres du 16 août 1920, traité de paix signé par le gouvernement ottoman et les Alliés. Celui-ci prévoit dans son article 62 « l'autonomie locale pour les régions kurdes de l'Empire ottoman où domine l'élément kurde » et, dans son article 64, parle d'un « État kurde indépendant ». Le sort des Kurdes habitant dans le vilayet de Mossoul doit se décider ultérieurement.
- 31 Mais le traité de Sèvres ne sera pas appliqué. Entre-temps, sur le terrain, bon nombre de tribus kurdes sunnites se sont ralliées aux forces rebelles turques au nom de la fraternité musulmane : elles refusent le traité de Sèvres, l'amputation du territoire et la création d'une entité arménienne. Les tribus kurdes sunnites participent également aux campagnes militaires contre les troupes françaises et milices arméniennes en Cilicie²⁵.
- 32 Le traité de Sèvres est perçu comme une menace à d'autres titres. Tout d'abord, dès 1919, divers cadres et fonctionnaires ottomans sont déferés devant des cours martiales, accusés de complicité dans l'exécution du génocide arménien. Dans ce contexte, certains chefs kurdes craignent eux aussi d'être jugés pour leur participation active aux massacres. En outre, la formation d'un État arménien supposerait sans aucun doute la rétrocession obligatoire des terres confisquées aux Arméniens en 1895 et en 1915. Beaucoup préfèrent donc combattre le traité de Sèvres et renoncer à un État kurde plutôt que d'admettre la naissance de la Grande Arménie prévue par le traité. Alors que les négociations entre les Alliés se poursuivent, le KTC se fragilise davantage après le départ des partisans de l'indépendance. Ces derniers créent la Ligue sociale kurde et se mettent « au service » des puissances occidentales afin de garantir la création des États kurde et arménien²⁶.
- 33 Des divergences entre les Alliés d'une part et entre les Kurdes d'autre part, ainsi que les victoires des milices nationalistes turques sur le terrain ouvrent la porte à la renégociation du traité de Sèvres. À l'ouest, l'armée grecque est défaite par les Turcs. À l'est, les soulèvements des Kurdes alévis sont réprimés par les forces loyales à Mustafa Kemal en mars 1921, tandis que les troupes françaises en Cilicie subissent d'importants revers face aux soldats turcs et milices kurdes. Le retrait du territoire turc des troupes italiennes, grecques et françaises, entre 1920 et 1921, met la Grande-Bretagne dans une situation critique.

La question de Mossoul

- 34 Entre 1920 et 1922, les Britanniques avaient été tiraillés entre des points de vue divergents sur le statut du Kurdistan. Alors que les officiers déployés sur place tendaient à favoriser la création d'un Kurdistan indépendant sous l'influence de la Couronne, à l'instar du Raj britannique en Inde (1858 jusqu'à l'indépendance du pays), le Haut Commissaire britannique basé à Bagdad, Sir Percy Cox, prônait l'annexion du Kurdistan à l'État irakien afin de garantir sa survie et la stabilité de la région (voir section suivante). Enfin, le gouvernement dirigé par Lloyd George voyait avec sympathie la cause kurde, tandis que des officiers britanniques basés au Caire – Winston Churchill, parmi d'autres – soutenaient également le détachement des régions kurdes de la Turquie et de l'Irak ; le Kurdistan étant appelé à jouer le rôle d'État tampon entre ces deux pays.
- 35 Or, le point de vue du Haut Commissaire s'impose peu à peu. Aux défaites françaises et italiennes face aux kémalistes, il faut ajouter l'alliance de certaines tribus kurdes, dont les Goyan, situées sur la ligne frontière entre la Turquie et le nord de l'Irak, avec les rebelles turcs. En 1921, les forces loyales à Mustafa Kemal pénètrent dans le vilayet de Mossoul et

avancent jusqu'à la petite ville de Rowanduz grâce à la coopération des tribus kurdes locales. Une alliance qui semble donner raison au Haut Commissaire à Bagdad : un Kurdistan indépendant serait ouvert à des ingérences des pays voisins, notamment la Turquie, provoquant une forte instabilité aux portes de l'État irakien sous mandat britannique. Enfin, les élections de 1922 comportent la victoire du conservateur Bonar Law qui met en question la politique étrangère menée jusqu'alors par Lloyd George²⁷.

- 36 Ainsi, dès la fin 1922, les Anglais sont prêts à renégocier les termes de la paix avec le nouveau gouvernement de Mustafa Kemal. Finalement, la délégation turque conclut en juillet 1923 avec les Alliés le traité de Lausanne, plus favorable à la nouvelle Turquie et rendant caduc celui de Sèvres. Dans le nouvel accord, il n'est plus question d'un État kurde ou arménien.
- 37 Le traité de Lausanne laisse cependant ouverte la question relative au futur statut de l'ancien vilayet de Mossoul, occupé par les Britanniques dès 1918. Cette région, habitée majoritairement par les Kurdes, mais avec d'importantes communautés arabes, turkmènes et chrétiennes installées dans les plaines, est convoitée et par la Turquie et par la Grande-Bretagne²⁸. Leur divergence d'intérêts lors des négociations à Lausanne est reflétée dans un télégramme envoyé par le représentant d'Ankara, Ismet İnönü, au Premier ministre Hussein Rauf Bey, dans lequel il affirme : « *Pour nous Mossoul est une question [de sécurité] nationale ; pour eux [les Britanniques] c'est une question de pétrole*²⁹. »
- 38 Au-delà du pétrole (qui sera effectivement exploité dès 1927), le montagneux vilayet de Mossoul est également perçu par Londres comme un rempart physique pouvant protéger l'Irak face aux possibles attaques militaires de la Turquie. Enfin, le Nord Irakien, riche en eau, est appelé à devenir le grenier d'un pays où prédominent le désert et les régions arides. Dès lors, les autorités britanniques, alléguant des raisons géostratégiques, privilégient l'annexion de l'ancien vilayet de Mossoul à l'Irak « arabe » sous mandat britannique. En outre, Londres affirme que les Kurdes ne veulent pas habiter sous le joug turc et rappelle que le Haut Commissariat britannique et le gouvernement arabe de Bagdad se sont engagés en décembre 1922 à reconnaître les droits nationaux des Kurdes de coexister dans le cadre de l'État irakien et de former un gouvernement kurde autonome au Kurdistan.
- 39 De son côté, le gouvernement turc guidé par Mustafa Kemal considère que les Kurdes et les Turcs ont habité depuis des siècles « en parfaite harmonie », raison pour laquelle la souveraineté turque sur l'ancien vilayet de Mossoul est la meilleure options aussi bien pour les Kurdes que pour les autres populations de ce territoire.
- 40 Défendant des positions non-conciliables sur ce point, la Turquie et la Grande-Bretagne demandent au Conseil de la SDN de régler ce désaccord³⁰. Le Conseil tranche l'affaire de Mossoul en décembre 1925, en rattachant le vilayet à l'Irak selon le vœu britannique. Néanmoins, conformément aux conclusions de la commission d'enquête formée par la SDN, des mesures doivent être prises en faveur d'une autonomie administrative et culturelle des Kurdes d'Irak : nomination de fonctionnaires kurdes pour l'administration de leur territoire, dans la justice, dans l'enseignement des écoles, ainsi que l'usage du kurde comme langue officielle dans tous ces services.
- 41 Une fois l'annexion du vilayet de Mossoul à l'État irakien assurée en 1926, la « carte kurde » devient moins intéressante pour la Grande-Bretagne. En dépit des promesses britanniques sur l'autonomie du Kurdistan, le traité anglo-irakien de 1929, qui jette les

bases de l'indépendance formelle de l'Irak, ne prévoit pas de mesures spécifiques pour les provinces kurdes.

- 42 Ainsi se dessine dans les années 1920 le nouveau statut des Kurdes, partagés entre la Turquie, l'Irak où peine à s'esquisser l'autonomie promise, la Syrie sous mandat français où les Kurdes exercent quelques droits – publications en langue kurde – sans être reconnus comme une minorité, et l'Iran, qui, n'étant pas concerné par les traités internationaux de Sèvres et de Lausanne, cherche à assimiler les Kurdes à la « majorité » persane, à l'instar de la Turquie. La question kurde émerge ainsi au début du xx^e siècle comme une question « minoritaire » liée à l'apparition des États-nations modernes au Moyen-Orient, avec des rythmes différenciés, au gré des évolutions des systèmes politiques et des rapports de forces dans chacun des États. En Turquie, le régime kémaliste et la kurdicité ou identité kurde entrent en collision car ils reposent sur des bases contradictoires. Pour les kémalistes, la création d'une culture et d'une entité partagées par tous les « Turcs » est la condition *sine qua non* à la formation et à la consolidation de la citoyenneté turque. Alors que la Turquie s'engage à octroyer certains droits aux minorités chrétiennes en accord avec le Traité de Lausanne, les groupes ethniques musulmans – Kurdes, Arabes, Tcherkesses, Lazes, etc. – ne reçoivent pas de protection particulière. L'Iran, qui n'est pas concerné ni par les traités de paix ni par les « traités des minorités », poursuit jusqu'à la Seconde guerre mondiale une politique d'assimilation similaire à celle de la Turquie kémaliste envers les minorités musulmanes. Enfin, les Kurdes de Syrie et de l'Irak sont dans un contexte marqué par l'expérience mandataire et ses pratiques contradictoires. Paradoxalement, alors que la reconnaissance de droits particuliers en Irak est une réalité dès la création de l'État irakien – à la différence de la Syrie –, c'est dans le premier où les chapitres les plus violents sur les Kurdes ont eu lieu au cours du xx^e siècle³¹.
- 43 En somme, s'il existe bel et bien une question kurde, elle se décline de manière différenciée en fonction du contexte sociopolitique des quatre États (Irak, Iran, Syrie et Turquie) dans lesquels les Kurdes constituent une forte « minorité ». En même temps, la question kurde, de par sa nature transfrontalière³², ne peut pas être comprise dans sa complexité si l'on néglige les connexions intra-kurdes, mais également la gestion régionale du conflit kurde par les États concernés.

BIBLIOGRAPHIE

ALI, O., "The Kurdish struggle for Vilayet Mosul, 1921-1925", *The Journal of Kurdish Studies*, n^o12, 2001-2001, p. 31-48.

AYDIN A., « Que veulent les Kurdes ? », *Limes*, n^o1, 1999-2000, p. 41-46.

BOZARSLAN H., *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences PO, 1997.

DALACHANIS A., « Confessions et minorités », dans Leyla Dakhli, *Le Moyen-Orient. Fin xix^e-xx^e siècle*, Paris, Points histoire, 2016, pp. 73-98.

- Dorronsoro G., « Les politiques ottomanes et républicaine au Kurdistan à partir de la comparaison des milices Hamidiye et korucu : modèles institutionnels, retribalisation et dynamique des conflits », *European Journal of Turkish Studies*, n° 5, 2006, <http://journals.openedition.org/ejts/778>.
- DUPONT A-L., Mayeur-Jaouen C., Verdeil Ch., *Histoire du Moyen-Orient du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.
- FONTANA G., “Creating nations, establishing states: Ethno-religious heterogeneity and the British creation of Iraq in 1919-1923”, *Middle Eastern Studies*, vol. 46, n° 1, 2010, p. 1-16.
- JAMES B., « Saladin et les Kurdes : Perception d’un groupe au temps des Croisades », *Études kurdes*, n°^o10, 2006, 228 p.
- JAMES B., « Une ethnographie succincte de “l’entre-deux kurde” au Moyen-Âge », *Études rurales*, n°^o186, 2011, pp. 21-42.
- Jîn (1918-1919)*, nouvelle édition préparée par M. E. Bozarslan, 5 vol. , Uppsala, Deng, 1985.
- JMOR S., *L’origine de la question kurde*, Paris, L’Harmattan, 1994.
- KIESER H-L., « Réformes ottomanes et cohabitation entre chrétiens et Kurdes (1839-1915) », *Études rurales*, n° 186, 2010, p. 43-60.
- KLEIN J., *The Margins of Empire: Kurdish Militias in the Ottoman Tribal Zone*, Stanford, Stanford University Press, 2011.
- LAPIDUS I. M., “Tribes and state formation in Islamic History”, dans Philip S. Khoury et Joseph Kostiner, *Tribes and State Formation in the Middle East*, Londres et New York, I. B. Tauris, 1990, p. 25-47.
- MALMÎSANIJ M., *Cızira Botanlı Bedirhaniler ve Bedirhan Ailesi Derneği’nin Tutanakları*, Spanga, APEC, 1994.
- MALMÎSANIJ M., *Kürt Teavün ve Terakki Cemiyeti ve Gazetesi*, Istanbul, Avesta, 1999. Malmîsanij M., *Kürt Talebe-Hêvî Cemiyeti: İlk Legal Kürt Öğrenci Derneği (1912-1922)*, Istanbul, Avesta, 2002.
- MIDDLE East Watch, *Génocide en Irak. La campagne d’Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003.
- SHIELDS S., “Mosul, the Ottoman legacy and the League of Nations”, *International Journal of Iraqi Studies*, vol. 3, n° 2, 2009, p. 217-230.
- SLUGLETT P., *Britain in Iraq. Contriving King and Country*, Londres et New York, I. B. Tauris, 2007.
- STROHMEIER M., *Crucial Images in the Presentation of a Kurdish National Identity: Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Leiden, Brill, 2003.
- TATCHJIAN V., *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l’Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004.
- TEJEL J., « 1920, l’occasion manquée », *L’Histoire*, n° 429, 2016, p. 44-49.
- TEJEL J., “Urban mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930”, *Middle Eastern Studies*, vol. 44, n° 4, 2008, p. 537-552.

NOTES

1. Cet article est une version remaniée et augmentée de l'article « 1920, l'occasion manquée », paru dans le magazine *L'Histoire*, no 429, novembre 2016.
2. « Le président kurde Barzani : L'accord Sykes-Picot fut un échec ; il est temps de créer un État kurde », *Memri*, 24 mai 2016, <http://www.memri.fr/2016/05/24/le-president-kurde-barzani-laccord-sykes-picot-a-echoue-il-est-temps-de-creer-un-etat-kurde/>.
3. Les Kurdes parlent différents dialectes (zaza, kurmandji et sorani) de la famille des langues iraniennes occidentales. Bien que la plupart des Kurdes soient musulmans, ils se divisent entre sunnites (de rite chaféite) et chiites. Le yézidisme, propre aux Kurdes, est répandu en Irak, en Syrie, en Arménie et parmi les communautés kurdes de la diaspora. Au-delà de ces marqueurs, être Kurde est un acte de volonté qui s'ancre dans l'affirmation d'un vouloir vivre ensemble. AYDIN A., « Que veulent les Kurdes ? », *Limes*, no 1, 1999-2000, p. 41-46.
4. JAMES B., « Saladin et les Kurdes : Perception d'un groupe au temps des Croisades », *Études kurdes*, no 10, 2006, 228 p.
5. JAMES B., « Une ethnographie succincte de "l'entre-deux kurde" au Moyen-Âge », *Études rurales*, no 186, 2011, p. 21-42.
6. LAPIDUS I. M., "Tribes and state formation in Islamic History", dans Philip S. KHOURY et Joseph KOSTINER, *Tribes and State Formation in the Middle East*, Londres et New York, I. B. Tauris, 1990, p. 25-47.
7. Des évolutions similaires ont lieu dans d'autres provinces de l'Empire. Ainsi, par exemple, l'émirat de Bachir II Shihab au Mont Liban prend fin en 1840. Par la suite, Bachir II sera exilé à Malta.
8. DORRONSORO G., « Les politiques ottomanes et républicaine au Kurdistan à partir de la comparaison des milices Hamidiye et korucu : modèles institutionnels, retribalisation et dynamique des conflits », *European Journal of Turkish Studies*, no 5, 2006, <https://ejts.revues.org/778> ; KLEIN J., *The Margins of Empire Kurdish : Militias in the Ottoman Tribal Zone*, Stanford, Stanford University Press, 2011.
9. STROHMEIER M., *Crucial Images in the Presentation of a Kurdish National Identity: Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Leiden, Brill, 2003.
10. MALMÎSANIJ M., *Cızira Botanlı Bedirhaniler ve Bedirhan Ailesi Derneği'nin Tutanakları*, Spanga, APEC, 1994.
11. MALMÎSANIJ M., *Kürt Teavün ve Terakki Cemiyeti ve Gazetesi*, Istanbul, Avesta, 1999.
12. DALACHANIS A., « Confessions et minorités », dans Leyla DAKHLI, *Le Moyen-Orient. Fin XIXe-XXe siècle*, Paris, Points histoire, 2016, p. 73-98.
13. La « Question d'Orient » divise les puissances européennes qui hésitent entre le démembrement de l'Empire ottoman et le maintien de son intégrité territoriale afin de préserver l'équilibre de la région. Entre 1774 – date à laquelle fut signé le traité de Küçük-Kaynardja, à l'issue de la guerre entre l'Empire ottoman et la Russie – et 1923, ces puissances tenteront de s'immiscer dans les affaires de la Sublime Porte, notamment à travers la « protection » des « chrétiens d'Orient ». Ainsi, les missions protestantes, puis catholiques, arrivent en Orient à partir du début du XIX^e siècle. Outre l'afflux des missions, un autre phénomène caractérise cette période, en ce qui concerne les « minorités » orientales : l'extension des capitulations à des « protégés », le plus souvent des non-musulmans, juifs au Maroc et en Tunisie, chrétiens dans l'Empire ottoman. C'est dans ce dernier que l'instrumentalisation des « minorités » eut les conséquences les plus dramatiques pour la région orientale. DUPONT A-L., MAYEUR-JAOUEN C.,

VERDEIL Ch., *Histoire du Moyen-Orient du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 11-12 et 66-67.

14. KIESER H-L., « Réformes ottomanes et cohabitation entre chrétiens et Kurdes (1839-1915) », *Études rurales*, no 186, 2010, pp. 43-60.

15. CEVDET A., "İttihad yolu", *Rojî Kurd*, no 2, 1913.

16. MADENLI E., Y.C., "Kürtlerde kadin meselesi", *Rojî Kurd*, no 4, 1913.

17. MALMÎSANI M., *Kürt Talebe-Hêvî Cemiyeti: İlk Legal Kürt Öğrenci Derneği (1912-1922)*, Istanbul, Avesta, 2002.

18. NOURI PACHA I., "Wilson Prensipleri ve Kürdler", *Jîn*, no 15, 1919.

19. *Jîn (1918-1919)*, nouvelle édition préparée par M. E. BOZARSLAN, 5 vol. , Uppsala, Deng, 1985.

20. Alors que les Britanniques s'engagent en 1915 à soutenir la création d'un royaume arabe auprès du chérif Hussein de la Mecque, en échange de son soutien militaire contre l'Empire ottoman, deux ans plus tard, la déclaration Balfour de 1917 engage le gouvernement britannique à faciliter l'installation d'un « foyer national juif » en Palestine.

21. JMOR S., *L'origine de la question kurde*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 73.

22. SLUGLETT P., *Britain in Iraq. Contriving King and Country*, Londres et New York, I. B. Tauris, 2007.

23. TEJEL J., "Urban mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930", *Middle Eastern Studies*, vol. 44, no 4, 2008, p. 537-552.

24. Face aux difficultés militaires rencontrées en Syrie, la France a besoin du soutien anglais au règlement du problème syrien. Le premier ministre Georges Clemenceau s'ouvre en décembre 1918 à renégocier les accords Sykes-Picot dans une lecture favorable aux intérêts de la Grande-Bretagne.

25. En effet, la France réussit à gagner le soutien des Kurdes alévis dans les cazas d'Islahié, Pazardjik et d'Albistan. En revanche, les populations kurdes et turcs sunnites se montrent sensibles aux appels des forces kémalistes et rejoignent les rebelles turcs. TATCHJIAN V., *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004, p. 89-90.

26. *Centre des Archives Diplomatiques à Nantes (CADN), Fonds Ankara, Ambassade, no 92.* Lettre de la Ligue sociale kurde. Constantinople, le 18 mai 1920.

27. FONTANA G., "Creating nations, establishing states: Ethno-religious heterogeneity and the British creation of Iraq in 1919-1923", *Middle Eastern Studies*, vol. 46, no 1, 2010, p. 1-16.

28. Selon la commission d'enquête envoyée par la Ligue des Nations au vilayet de Mossoul, la population du nord de l'Irak se composait en 1925 de près de 500 000 Kurdes, soit plus de 62 % du total de la population ; venaient ensuite les Arabes (170 000, soit plus de 21 %), tandis que les 38 500 Turkmènes représentaient moins de 5 % de l'ensemble. SDN, *Journal officiel*, octobre 1925, p. 1330.

29. ALI O., "The Kurdish struggle for Vilayet Mosul, 1921-1925", *The Journal of Kurdish Studies*, no 2, 2001-2001, p. 36.

30. SHIELDS S., "Mosul, the Ottoman legacy and the League of Nations", *International Journal of Iraqi Studies*, vol. 3, no 2, 2009, p. 217-230.

31. L'opération Anfal exécutée par le régime irakien entre 1987 et 1988 à l'encontre du mouvement kurde est responsable de plus de 100 000 victimes, la plupart des civils. MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003.

32. Pour une analyse approfondie de la dimension transfrontalière de la « question kurde », voir BOZARSLAN H., *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences PO, 1997.

AUTEUR

JORDI TEJEL

Jordi Tejel est docteur en Histoire (Université de Fribourg) et en Sociologie historique (EHES). Après avoir étudié les origines du nationalisme kurde moderne dans le contexte de la Syrie et le Liban mandataires, il a conduit plusieurs recherches sur le mouvement kurde et la question minoritaire au Moyen-Orient. Actuellement, il est Professeur titulaire au département d'Histoire de l'Université de Neuchâtel (Suisse) où il dirige un projet financé par le Conseil européen de la recherche intitulé « Towards a decentred history of the Middle East : Transborder Spaces, Circulations, and Frontier Effects ». Parmi ses publications les plus récentes figurent *Syria's Kurds. History, Politics and Society* (Routledge, 2009), *Writing the Modern History of Iraq : Historiographical and Political Challenges* (sous dir. avec P. Sluglett, R. Bocco et H. Bozarslan, World Scientific Press, 2012), et *La Question kurde : Passé et présent* (L'Harmattan, 2014).